

LETEYGEON S.A. - HEREMENCE



RAPPORT DE GESTION 2005/2006

36^e EXERCICE
DU 1^{er} OCTOBRE 2005 AU 30 SEPTEMBRE 2006

ACTIONNAIRES

Ville de Sion, Sion	50 %
Commune d'Hérémente	50 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de 4 ans, de 2005 à 2009.

MM.	Francis Dayer	à Hérémente, Président
	François Mudry	à Sion, Vice-Président
	Joseph Dayer	à Hérémente
	Jean-Marc Gauye	à Euseigne
	Raphaël Morisod	à Sion
	Jean-Pierre Siéro	à Sion

Secrétaire du conseil d'administration

M. Félix Dayer, à Pont-de-la-Morge

Chef d'exploitation

M. Jean-Charles Perruchoud, à Bramois

ORGANE DE RÉVISION

Fiduciaire Gérard Follonier, à Sion

Office de contrôle représentant les actionnaires

M. Michel Bornet, à Bramois
M. Arthur Siéro, à Hérémente

GESTION ET EXPLOITATION

L'Energie de Sion-Région S.A., à Sion

Aux Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du trente-sixième exercice de la société, clos le 30 septembre 2006.

EXPLOITATION

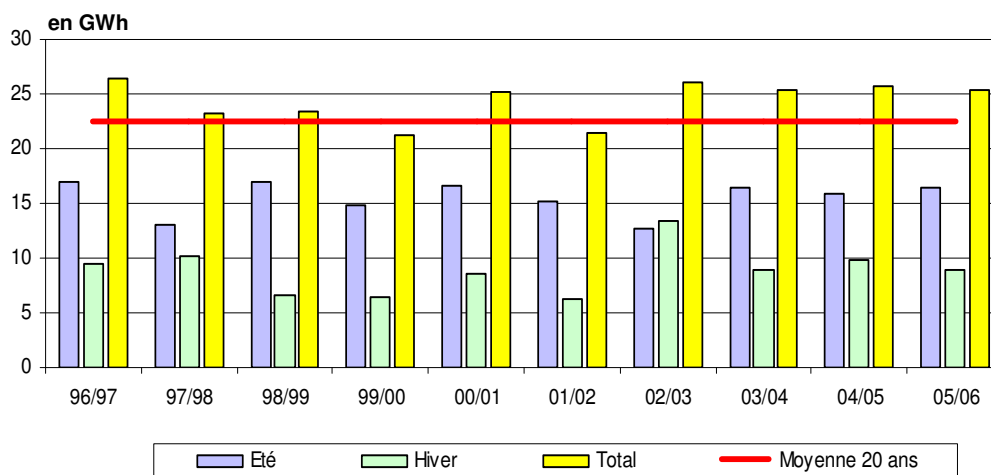
L'année hydrologique 2005/2006 a été marquée par une très bonne hydraulicité.

Sur l'ensemble de l'année, les apports ont été assez réguliers avec une abondance particulière en hiver. Par conséquent, la production hivernale a atteint pratiquement 122 % de la moyenne multiannuelle.

Compte tenu des 1,8 GWh dus par la société EOS pour des restitutions d'eau, la production annuelle brute atteint 25,35 GWh et représente 112 % de la moyenne enregistrée durant ces vingt dernières années.

La répartition et la comparaison avec les années antérieures figurent dans le tableau et le graphique ci-dessous :

	2005/2006 MWh	2004/2005 MWh	Moyenne des 20 ans MWh
Semestre d'hiver	8 944	9 830	7 339
Semestre d'été	16 406	15 840	15 197
Production annuelle	25 350	25 670	22 536



L'énergie mise à disposition des communes actionnaires a été de 25'188 MWh.

Au cours de l'exercice sous revue, l'exploitation s'est déroulée de manière satisfaisante. Durant la période estivale, l'usine de Sauterot a été, comme l'année dernière, déclenchée à plusieurs reprises en raison de perturbations intervenues sur le réseau 16kV ou par le fonctionnement du système de détection d'ensablement situé dans les prises d'eau. Les déclenchements de l'usine, liés aux perturbations du réseau 16kV, devraient disparaître avec la mise en service prochaine de la sous-station 65/16kV d'Euseigne appartenant à l'Energie de Sion-Région S.A (ESR).

Les révisions annuelles de l'aménagement ont eu lieu du 18 septembre au 6 octobre 2006. Durant cette période, les travaux suivants ont été réalisés :

- Centrale de Sauterot : les travaux d'entretien habituels ont été effectués sur les différents éléments du groupe de production. En plus, un nouveau réseau d'eau, dérivé sur la conduite forcée, a été mis en place pour alimenter la nouvelle sous-station 65/16kV de l'ESR.
- Conduite forcée : un mandat a été donné à une société spécialisée pour contrôler l'état intérieur de cette conduite. Les résultats montrent que la protection anti-corrosion, renouvelée partiellement en 1986, assure encore un bon fonctionnement pour quelques années.
- Canal d'amenée : tous les 10 ans, un contrôle interne est effectué sur l'ensemble du tracé. Comme de coutume, ce travail a été réalisé par un bureau spécialisé. D'une manière générale, ce contrôle n'a pas révélé de problèmes particuliers.



Usine de Sauterot et sous-station 65/16kV d'Euseigne

Personnel

Le Conseil d'administration remercie la direction et le personnel de Lizerne et Morge SA pour la qualité et l'intensité de leur engagement au cours de l'année écoulée.

ADMINISTRATION

Conformément à l'art. 24 des statuts, l'Assemblée générale devra procéder à la désignation de l'organe de révision pour une année.

COMPTES ANNUELS

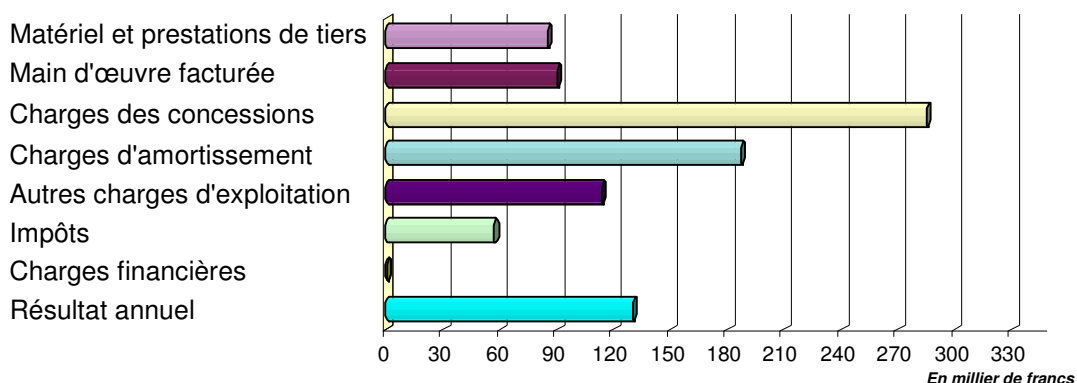
Principes régissant l'établissement des comptes

Les comptes annuels 2005/2006 de Leteygeon SA ont été établis conformément aux règles du droit des sociétés anonymes et avec les normes Swiss GAAP RPC. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les commentaires ci-après comprennent également les informations prescrites à l'article 663b du Code des Obligations (CO), « Annexe ».

Les immobilisations corporelles sont amorties par catégorie d'immobilisation sur la durée d'utilisation selon la méthode linéaire.

Charges et produits

Les frais annuels à la charge des partenaires ont diminué par rapport à l'année précédente de Fr. 8'891. Le total des charges d'exploitation demeure stable, même si l'on constate ci et là quelques variations.



Actif

Les créances sur ventes et prestations concernent principalement le solde des charges facturés aux actionnaires à la clôture de l'exercice.

Le compte de régularisation de l'actif englobe la valeur des impôts anticipés à récupérer.

Passif

Le compte de régularisation du passif englobe principalement les redevances courues.

Annexe

L'annexe est établie conformément à l'article 663b du Code des Obligations et avec les normes Swiss GAAP RPC. Elle comprend, notamment, une récapitulation détaillée des créances et engagements de la société envers les actionnaires et des tiers.

Organe de révision

L'Assemblée générale du 23 février 2006 a confié le mandat de révision, pour une année, à la fiduciaire Gérard Follonier, à Sion.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

en CHF	Annexe	2005/06	2004/05
Frais annuels à la charge des partenaires	4	947'352	956'243
Autres produits d'exploitation		0	0
Produits d'exploitation		947'352	956'243
Matériel et prestations de tiers		-85'025	-88'244
Main d'œuvre facturée		-90'000	-90'000
Charges des concessions	5	-285'640	-288'039
Impôts sur le capital et impôts divers		-31'418	-28'881
Charges d'amortissement		-187'022	-187'022
Autres charges d'exploitation		-113'486	-99'250
Charges d'exploitation		-792'591	-781'436
Résultat avant intérêts et impôts		154'761	174'807
Produits financiers		3'178	2'576
Charges financières		-209	-525
Produits/Charges hors exploitation		-2'230	-3'699
Résultat avant impôt sur le bénéfice		155'500	173'159
Impôt sur le bénéfice	6	-25'500	-43'159
Résultat		130'000	130'000

BILAN

en CHF	Annexe	30.09.2006	30.09.2005
Immobilisations corporelles		2'260'837	2'424'478
Immobilisations incorporelles		53'292	54'337
Total de l'actif immobilisé	3	2'314'129	2'478'815
Créances résultant de ventes et de prestations	7	50'951	92'797
Autres créances	8	15'500	10'870
Comptes de régularisation actif	9	616	110
Liquidités		711'718	472'984
Total de l'actif circulant		778'785	576'761
TOTAL DE L'ACTIF		3'092'914	3'055'576
Capital-actions		2'000'000	2'000'000
Réserve générale		287'000	277'000
Réserve contractuelle		300'000	300'000
Résultat au bilan		130'000	130'000
Total des fonds propres		2'717'000	2'707'000
Dettes résultant d'achats et de prestations	10	86'009	66'341
Comptes de régularisation passif	11	289'905	282'235
Total des fonds étrangers à court terme		375'914	348'576
Total des fonds étrangers		375'914	348'576
TOTAL DU PASSIF		3'092'914	3'055'576

TABLEAU DE FINANCEMENT

en CHF	2005/06	2004/05
Résultat	130'000	130'000
Amortissements	187'022	187'022
Cash flow	317'022	317'022
Variation de l'actif circulant net	64'049	10'879
Flux de fonds relatifs à l'exploitation	381'071	327'901
Investissements sur immobilisations corporelles	-22'336	-2'733
Free cash flow	358'735	325'168
Dividende distribué	-120'000	-120'000
Flux de fonds relatifs aux opérations financières	-120'000	-120'000
Variation des liquidités	238'735	205'168
<i>Justification</i>		
Liquidités au début de l'exercice	472'983	267'816
Liquidités à la fin de l'exercice	711'718	472'983
Variation des liquidités	238'735	205'167

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Le capital-actions se divise en 200 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10'000.— chacune. Les fonds propres ont évolué de la manière suivante :

en mille CHF	Capital actions	Réserve	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.10.2004	2'000	567	130	2'697
Attribution		10	-10	0
Dividende			-120	-120
Résultat de l'exercice 2004/2005			130	130
Capitaux propres au 30.09.2005	2'000	577	130	2'707

en mille CHF	Capital actions	Réserve	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.10.2005	2'000	577	130	2'707
Attribution		10	-10	0
Dividende			-120	-120
Résultat de l'exercice 2005/2006			130	130
Capitaux propres au 30.09.2006	2'000	587	130	2'717

A l'assemblée générale, chaque action donne droit à une voix.

ANNEXE

1- Principes régissant l'établissement des comptes et du bilan

Généralités

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément aux normes Swiss GAAP RPC. Ils fournissent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Principes d'évaluation

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur pour risques concrets d'insolvabilité.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés selon la méthode des amortissements constants. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique, mais au maximum sur la durée de la concession des immobilisations de la production d'énergie.

Les durées estimées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

Immobilisations

Bâtiments d'exploitation	40 ans
Installations électriques	10 - 40 ans
Installations hydrauliques	50 - 80 ans

2- Dépréciation d'actifs

La valeur comptable des actifs de la société est vérifiée périodiquement et ajustée en conséquence si une perte de valeur durable est intervenue.

3- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se sont modifiées de la manière suivante :

en mille CHF	Concessions	Installations de production	Matériel et terrains	Installations en construction	Total
Valeurs d'achat au 01.10.2005	83.6	12'181.7	174.6	2.7	12'442.6
Entrées	0.0	0.0	0.0	22.4	22.4
Valeurs d'achat au 30.09.2006	83.6	12'181.7	174.6	25.1	12'465.0
Amort. cumulés au 01.10.05	-29.3	-9'791.2	-143.3	0.0	-9'963.8
Amortissements 2005/2006	-1.0	-185.4	-0.6	0.0	-187.0
Amort. cumulés au 30.09.2006	-30.3	-9'976.6	-143.9	0.0	-10'150.8
Valeur comptable nette au 30.09.2006	53.3	2'205.1	30.7	25.1	2'314.2
Valeur comptable nette au 01.10.2005	54.3	2'390.5	31.3	2.7	2'478.8

Les valeurs d'assurance incendie des installations de production et des immeubles s'élèvent, le 30.09.2006, à CHF 23.33 mio (30.09.2005 CHF 23.32 mio).

4- Frais annuels à la charge des partenaires preneurs d'énergie

Les charges non couvertes par les autres produits d'exploitation, ainsi que par les produits financiers sont, selon le règlement contractuel, pris en charge par les partenaires preneurs d'énergie en fonction de leur participation.

5- Charges des concessions

en CHF	2005/06	2004/05
Impôt sur les forces hydrauliques au canton	171'355	172'757
Redevances, concessions aux communes	114'285	115'282
Total	285'640	288'039

6- Impôt sur le bénéfice

en CHF	2005/06	2004/05
Impôt sur le bénéfice de l'exercice	25'500	34'909
Impôt sur le bénéfice rattrapage 2001-2004	0	8'250
Total	25'500	43'159

7- Créances résultant de ventes et de prestations

Solde des charges facturées aux actionnaires à la clôture de l'exercice.

en CHF	30.09.2006	30.09.2005
Vis-à-vis des actionnaires	50'951	92'797
Vis-à-vis des tiers	0	0
Total	50'951	92'797

8- Autres créances

en CHF	30.09.2006	30.09.2005
Vis-à-vis des actionnaires	0	0
Vis-à-vis des tiers	15'500	10'870
Total	15'500	10'870

9- Comptes de régularisation actif

en CHF	30.09.2006	30.09.2005
Avoir fiscal	616	110
Vis-à-vis des tiers	0	0
Total	616	110

10- Dettes résultant d'achats et de prestations

en CHF	30.09.2006	30.09.2005
Vis-à-vis des actionnaires	0	0
Vis-à-vis des tiers	86'009	66'341
Total	86'009	66'341

11- Comptes de régularisation passif

en CHF	30.09.2006	30.09.2005
Dette fiscale	8'938	10'976
Vis-à-vis des tiers	280'967	281'259
Total	289'905	282'235

12- Relations avec des sociétés liées

Les sociétés liées comprennent toutes les sociétés et collectivités de droit public énumérées en page 1 du présent rapport. Le cadre général des relations entre la société et ses actionnaires est défini par un contrat de partenaires. Si des relations substantielles existent avec ceux-ci, elles seront mentionnées dans les remarques respectives sur le bilan et le compte de profits et pertes. Toutes les transactions sont traitées conformément aux usages du marché.

13- Indications supplémentaires

Après la date de bouclage des comptes au 30.09.2006, aucun événement méritant d'être relevé n'est intervenu.

Il n'existe pas d'autre fait devant être signalé en vertu de l'article 663b du CO et des normes Swiss GAAP RPC.

PROPOSITIONS DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

en CHF	2005/06	2004/05
Report de l'exercice précédent	0	0
Résultat de l'exercice	130'000	130'000
Résultat au bilan	130'000	130'000
Dividende 6 % (exercice précédent: 6 %)	120'000	120'000
Attribution à la réserve générale	10'000	10'000
Report à nouveau	-	-
Total	130'000	130'000

Sion, le 19 janvier 2007

Au nom du conseil d'administration
Le Président

Francis Dayer

TÉL. 027 322 76 49

FAX 027 322 76 48

E-mail: fidufollonier@netplus.ch

TVA N° 310 963

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LETEYGEON SA

Monsieur le Président,
Messieurs,

En ma qualité d'organe de révision de votre société, j'ai vérifié, conformément aux dispositions légales, la comptabilité et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe présentés par le conseil d'administration pour l'exercice arrêté au 30 septembre 2006.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que ma mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant.

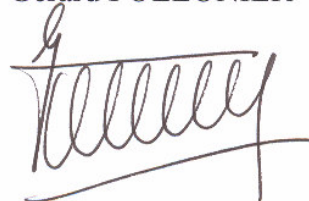
Ma révision a été effectuée selon les normes reconnues par la profession. J'atteste que je remplis les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Sur la base de ma révision, je peux déclarer que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts.

Je vous propose :

- d'accepter les comptes 2005/2006 tels que présentés
- de donner décharge au Conseil d'Administration pour sa gestion
- d'accepter la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition du résultat.

L'ORGANE DE REVISION
Gérard FOLLONIER



Sion, le 8 janvier 2007